

# CHICHEE

## INFOS EN BREF N° 40

Juillet – Août 2016

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"  
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ce numéro estival abordera les points suivants :

1. La fête du 14 juillet,
2. La Fête Patronale,
3. L'aire de jeux de Saint-Vincent,
4. La création d'un verger de sauvegarde,
5. La rentrée scolaire 2016-2017,
6. Les travaux de voirie intra-muros 2016,
7. Le marquage au sol,
8. La fermeture du secrétariat de mairie,
9. La tarification du service public d'eau potable des communes adhérentes au SIT.

1- Malgré un démarrage problématique - pluie sans discontinuer de 12 heures à 13 heures - ce 14 juillet s'est fort bien déroulé (ou presque). Les jeux, concours, structures ont obtenu un franc succès et drainé un public nombreux. Pour parachever l'ensemble, après la traditionnelle retraite aux flambeaux, un spectaculaire feu d'artifice, dont certains laissent entendre qu'il n'avait rien à envier à celui de Chablis, a ponctué cette journée. Ces commentaires flatteurs nous incitent à faire mieux encore en 2017, en respectant bien évidemment nos contraintes budgétaires. Toutefois cette fête aurait pu être parfaite, sans qu'un incident, heureusement sans conséquences dramatiques, vienne perturber le repas de fin de journée. En effet, un départ de feu s'est rapidement propagé dans une grange heureusement désaffectée, mitoyenne de la maison de M. Jacky Ellevin, et appartenant à un propriétaire non présent sur les lieux et que nous avons beaucoup de mal à contacter. Bien qu'utilisant le conditionnel, mais avec la quasi-certitude, que cet incident émanerait de jets de pétards. D'autant que le maire, quelques minutes auparavant, et ce pratiquement au même endroit, avait sermonné un groupe de jeunes en leur rappelant le danger voire l'interdiction de jeter des pétards sur la voie publique. Les parents répondront que ces pétards sont en vente libre dans n'importe quel magasin et sur internet. Pour clore ce débat, et comme cela se pratique dans la plupart des grandes villes et dans bon nombre de communes rurales, le maire, par arrêté municipal, interdira cette "activité" et ce très prochainement et en tout état de cause avant la fête patronale du 14 août et ce de façon définitive.

2- La Fête Patronale se déroulera le dimanche 14 août 2016, mais sans le concours, sauf retournement de dernière minute, des forains, donc sans manège, auto-tamponneuses, tir. En effet, le forain habituellement présent sera absent, et ce comme l'année précédente, car il semblerait qu'il exerce son activité dans une autre région que la nôtre, son remplaçant de l'année dernière, compte tenu du peu de fréquentation constatée (un tir sur le week-end !) a décidé de ne plus revenir. La commune a tenté de convaincre d'autres confrères, sans

résultats. En conséquence, seront néanmoins proposés ce dimanche 14 août, un vide grenier (emplacement gratuit, maximum 6 mètres), une balade en poney destinée aux enfants organisée par Noémie Gallard (les écuries d'Andja), un concours de pétanque richement doté et la buvette restauration organisés pour ces deux dernières activités par la société de chasse la Saint-Hubert que la commune remercie pour son concours.

3– Le comité de Saint-Vincent 2014 a invité l'ensemble des résidents à l'inauguration de l'aire de jeux le vendredi 29 juillet. Il est bon de rappeler que cette structure a été financée intégralement par ce comité. Ainsi, désormais notre commune peut s'enorgueillir de posséder un site idyllique (ou presque) entre rivière, tables de pique-nique, barbecue, aires de jeux pour adultes et pour enfants, et terrains de boules sur le pâtis. De quoi ravir pêcheurs, pique-niqueurs, randonneurs, promeneurs, boulistes, enfants... Ainsi en renouvelant nos très sincères remerciements aux membres du comité, nous souhaitons comme vous tous, nous l'espérons, que cette très belle structure ne soit pas vandalisée dans les prochains quinze jours et que les efforts déployés par les uns et les autres pour agrémenter cet endroit soient couronnés de succès.

4– La direction de l'environnement de la Région Bourgogne Franche-Comté relance pour l'exercice 2016, des appels à projets de création de "vergers de sauvegarde" subventionnable à hauteur de 80 % HT de la dépense engagée. Le conseil municipal a donc décidé de concourir et de créer ce verger dans le jardin du presbytère et ainsi planter un grand nombre d'arbres en "palmette" (20) et petits fruitiers (20) tout en laissant libre l'espace central. Dans la foulée un carré potager devrait voir le jour afin que les enfants scolarisés ou non puissent éventuellement s'exercer au jardinage et éveiller leur curiosité. La plantation est prévue soit à l'automne 2016 ou 2017 et ce compte tenu de la décision du comité technique de sélection des candidatures située à la fin de l'été 2016. Le suivi, l'organisation et la responsabilité de ce dossier incombent à Mme Françoise Hoffmann Szablowski, qui anime la commission décoration, environnement ornemental et communication.

5– Les parents d'élèves ayant, a priori, été informés, il nous paraît néanmoins normal, de porter connaissance à l'ensemble des résidents, qu'à la rentrée scolaire 2016-2017, M. Franck Baudot notre actuel directeur de l'école exercera son activité à mi-temps soit les lundis, mardis et un mercredi matin sur deux. M. Franck Baudot nous ayant informé qu'il était chargé d'une mission proposée par l'Inspection Académique. Un de ses collègues assurera la classe les jeudis, vendredis et évidemment un mercredi sur deux. Nous espérons que cette situation ne préfigure pas d'une prochaine décision de fermeture de la classe unique et ce pour la rentrée 2017. Toutefois, sachez que nous faisons et ferons tout ce qui est possible de faire pour sauvegarder notre école.

6– Les travaux de voirie 2016 sont en voie d'achèvement ; une vingtaine de chantiers ont été ouverts par la société Colas, conformément aux clauses du marché pour cette 1<sup>ère</sup> tranche, et nous pensons qu'il vous est loisible de constater que ces travaux ont amélioré la circulation des piétons et des véhicules et que parallèlement notre village affiche désormais une image plus "moderne" ; il est vrai que les riverains ont eu à subir les inconvénients et les aléas de ces chantiers car le planning, compte tenu des conditions climatiques et de certains retards dans la livraison des matières premières, n'a pas toujours été respecté. Le conseil municipal présente ses excuses à celles et ceux qui ont eu à pâtir de ces retards et de cet inconfort, tout en rappelant que M. Patrice Raimond a assuré, avec le maître d'œuvre, "l'interface" entre la commune et l'entreprise, et a investi énormément de son temps et de ses compétences pour mener cette mission à son terme. En 2017 est prévue (et budgétée) la seconde tranche des travaux comprenant : la rue du Gain, la rue de la Paix, l'impasse Saint Paul, le chemin des Tilleuls et surtout la place de la Gare. Néanmoins, au préalable, ce dernier chantier intègre la destruction de l'ancienne salle des fêtes (fin 2016, début 2017 ?) laquelle, selon l'expertise que la commune a diligentée, présente notamment au niveau de l'ensemble des plaques en fibrociment de la façade, la présence importante d'amiante. En conséquence, nous attendons désormais le devis de deux fournisseurs spécialisés en la matière, tout en sachant pertinemment que cette destruction aura un coût que l'on qualifiera de très important.

7– Dès la fin des travaux 2016, à la rentrée de septembre, afin de finaliser ce qui vient d’être réalisé, la commune procèdera de nouveau, au marquage au sol des passages protégés, des bandes jaunes marquant l’interdiction de stationner, et également la création de deux nouvelles places de parking "handicapés", l’une sur le parking derrière l’église, la seconde sur celui de la salle polyvalente, et ce dans le respect des textes et de nos engagements sur l’exercice 2016.

8 – En raison des congés payés annuels de la secrétaire de mairie, celle-ci sera fermée du lundi 08 août au vendredi 19 août 2016 inclus. La permanence du maire sera assurée les lundis et vendredis matin de 8 heures 30 à 12 heures.

9 – Le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois vient de nous faire parvenir la tarification 2016 du service public d’eau potable de ses communes adhérentes (dont Chichée). Il vous est présenté ci-après le coût du m<sup>3</sup> facturé et le forfait annuel sollicité.

<b>TARIFS 2016</b>			
<b>Communes</b>	<b>Tarif eau potable</b>	<b>Tarif forfaitaire annuel</b>	<b>observations</b>
Béru	1,25 €/m <sup>3</sup>	18 €/an	
Cheney	1,11 €/m <sup>3</sup> (2014)	?	Non communiqué en 2016
Chichée	0,73 €/m <sup>3</sup>	72 €/an	
Collan	1,50 €/m <sup>3</sup>	30 €/an	
Dannemoine	1,43 €/m <sup>3</sup> (2014)		Non communiqué en 2016
Epineuil	1,52 €/m <sup>3</sup> (2015)	52 €/an (2015)	Non communiqué en 2016
Fleys	1,00 €/m <sup>3</sup>	43 €/an	
Molosmes	1,37 €/m <sup>3</sup>	50 €/an	
Roffey	1,35 €/m <sup>3</sup>	30 €/an	
St Martin sur Armançon	1,60 €/m <sup>3</sup> (2015)		Non communiqué en 2016
Serrigny	1,35 €/m <sup>3</sup>	30 €/an	
Tissey	1,25 €/m <sup>3</sup>	25,91 €/an	
Tonnerre	0,94 €/m <sup>3</sup>	68,26 €/an	
Tronchoy	1,30 €/m <sup>3</sup>	23 €/an	
Vezannes	1,00 € < 100 m <sup>3</sup> , 0,85 € ≥ 100 m <sup>3</sup>	60 €/an	
Veziennes	1,50 €/m <sup>3</sup>	40 €/an	
Viviers	1,25 €/m <sup>3</sup>	20 €/an	
Yrouerre	1,95 €/m <sup>3</sup>	20 €/an	
Bernouil	1,70 €/m <sup>3</sup>	40 €/an	

Le Maire,  
Les Adjointes,  
Les Conseillers Municipaux.

**EXCELLENTE\$ VACANCE\$ A TOU\$**